

Rwanda

Le Conseil de sécurité de l'ONU réclame un cessez-le-feu immédiat

Afsane Bassir Pour

Le Monde, 16 juillet 1994

Saisi par la France, le Conseil de sécurité des Nations unies a réclamé, jeudi 14 juillet, dans une déclaration non contraignante, un cessez-le-feu immédiat au Rwanda. Le Conseil a aussi exigé le respect du caractère humanitaire de la zone de sécurité instaurée par les troupes françaises, où tente de se réfugier le gouvernement hutu. Paris a également saisi l'Organisation de l'unité africaine (OUA) et demandé l'organisation d'un sommet des pays voisins du Rwanda.

A la demande de la France, qui soulignait « *une grave détérioration* » de la situation au Rwanda, le Conseil de sécurité des Nations unies s'est réuni d'urgence, jeudi 14 juillet, dans la soirée, pour exiger, dans une « *déclaration* », l'établissement « *immédiat et sans préalable* » d'un cessez-le-feu au Rwanda, afin d'endiguer l'exode massif des populations vers les pays voisins.

L'adoption de la déclaration française a été considérablement retardée par les informations sur la fuite du gouvernement hutu en déroute vers la « *zone de sécurité* » créée par les forces françaises au sud-ouest du Rwanda. Dans la déclaration, adoptée par consensus, le Conseil se déclare

« *alarmé* » par la poursuite des combats, qui risque de déboucher sur une nouvelle « *catastrophe humanitaire* » et menace « *la stabilité de l'ensemble de la région* ». Le Conseil a aussi lancé un appel à la relance du processus politique dans le cadre de l'accord de paix d'Arusha (août 1993), resté lettre morte. Il a invité les pays de la région, le secrétaire général et son représentant spécial au Rwanda, le diplomate pakistanais Chahryar Khan, à « *y contribuer activement* ». Le Conseil a également demandé la mobilisation de « *toutes les ressources disponibles* » pour porter secours aux nouveaux réfugiés. Sans mentionner spécifiquement la fuite du gouvernement hutu vers la « *zone de sécurité* » française, le Conseil a exigé le respect du « *caractère humanitaire* » de cette région. Selon des diplomates, si la fuite du gouvernement hutu dans cette zone est confirmée, ce gouvernement « *perdra toute légalité* » aux yeux du Conseil de sécurité.

Cela pourrait soulever la question de la présence du représentant du régime actuel du Rwanda au Conseil de sécurité, qui y siège aujourd'hui en tant que membre non permanent. Suivant

l'ordre alphabétique, le Rwanda devrait assumer la présidence du Conseil de sécurité en septembre. Cette question pourrait cependant vite devenir académique, car, selon le représen-

tant du Front patriotique rwandais à l'ONU, un nouveau gouvernement de coalition devrait être formé « *dans les heures à venir* ».

DOC :AVEC UNE CARTE